
Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Pour des raisons évidentes et sauf pour les situations de premiers soins d'urgence à l'école, les membres du personnel scolaire ne peuvent délivrer des médicaments à votre enfant qu'à la demande écrite de votre médecin traitant.

Le certificat que vous lui demanderez doit comporter :

Le **NOM** et le **Prénom**, la **date de naissance** de l'élève; la **classe** fréquentée.

Le **nom** du/des **médicament(s)**, la **dose** et l'**heure** d'administration ainsi que la **durée** (spécifiée

du au.....) du traitement.

Les médicaments seront remis personnellement à l'enseignant ou au membre du personnel présent à votre arrivée.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration.

Pour l'équipe médicale de l'école,
Dr V. Hanozet
Médecin responsable du service PS

